

L'éducation hellénophone de la diaspora grecque

Michael Damanakis*

L'histoire de l'éducation hellénophone de la diaspora grecque est un élément constitutif essentiel d'elle-même. Dans ce sens les études du présent volume peuvent être considérées comme une contribution à l'étude de la diaspora néohellénique, qui s'étend du milieu du 15^e siècle jusqu'à nos jours.

Plus précisément, les déplacements involontaires et dans bien de cas forcés des populations grecques à partir du territoire de l'Empire ottoman, principalement vers les pays de la Mer Noire et de la région Transcaucasienne, ont conduit à la création des communautés grecques dans ces régions du monde dont l'éducation est étudiée dans le présent volume par Anna Chatzipanagiotidis.

Au contraire, la migration de la main d'œuvre ouvrière de la Grèce vers des pays tiers, durant la période entre la fin du 19^e siècle et les années 1970, a conduit à la création des communautés immigrantes qui existent aujourd'hui dans des pays d'accueil d'immigrants, tels les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Grande Bretagne, l'Allemagne, l'Argentine, l'Egypte, l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique, et dont l'éducation est étudiée dans le présent volume par Nikolidakis, Constantinides, Tamis, Louca-Grann, Krystallidou et Damanakis/Kanavakis.

L'expérience historique accumulée des Grecs ayant trait à leur organisation sociale, politique et économique à l'extérieur du centre métropolitain influence encore aujourd'hui leur organisation et leur relation avec le centre, c'est-à-dire la Grèce.

Malgré les différences constatées, des organisations communautaires, comme les communautés laïques, les communautés ecclésiastiques, les associations ethno-régionales, ainsi que les associations des parents font plus ou moins leur apparition dans toutes les communautés de la diaspora.

Pour ce qui est de l'éducation hellénophone ce sont les communautés laïques et ecclésiastiques, les associations des parents, l'Etat grec et les Etats

* University of Crete

des pays d'accueil qui jouent un rôle décisif. On observe même des différences notables de pays en pays pour ce qui est de ces organismes, mais également au niveau des formes de l'éducation hellénohone.

Il ressort du tableau qui suit, que mis à part les services gouvernementaux (colonnes D et E) du pays d'origine et de celui d'accueil, d'autres organismes peuvent dispenser l'éducation grecque tels l'Eglise, les communautés, des associations communautaires, ou des personnes physiques.

Plus particulièrement, aux Etats-Unis l'organisme dispensant principalement l'éducation hellénohone est l'Eglise orthodoxe grecque d'Amérique. A l'inverse, en Europe de tels organismes sont, en principe, les services de l'Etat. Pour ce qui est des républiques de l'ex-Union Soviétique la plupart des initiatives de fondation d'écoles (c'est-à-dire des classes d'enseignement de la langue grecque) proviennent initialement de la part d'organismes communautaires (des associations, fédérations, compagnies, etc.). Il existe, cependant, des écoles gouvernementales (en Arménie, Georgie, Ukraine et en Russie) au sein d'un programme où a été intégré officiellement l'enseignement de la langue grecque.

Organismes et formes d'éducation hellénohone					
Types d'éducation et ses récepteurs	Typologie des organismes dispensant l'enseignement				
	Personnes physiques	Personnes morales	Eglise	Services gouvernementaux du pays d'origine d'accueil	
	A	B	C	D	E
1. Education préscolaire					
1.1 Ecoles maternelles exclusivement grecques	+	+	+	+	
1.2 Ecoles maternelles mixtes		+	+	+	+
2. Education primaire et secondaire					
2.1 Ecoles exclusivement grecques (privées)		+		+	
2.2 Ecoles bilingues pour élèves hellénohones et allohones		+	+		+
2.3 Des classes de langue grecque pour élèves hellénohones (intégrées dans le programme officiel du pays d'accueil, classes de l'après-midi, classes du samedi, etc.)	+	+	+	+	+
2.4 Des classes régulières dans les écoles du pays d'accueil avec des élèves hellénohones et allohones					+
2.5 Des classes régulières dans les écoles du pays d'accueil avec seulement des élèves allohones					+
3. Des écoles européennes					

La création des écoles dispensant une éducation hellénophone par des personnes physiques (écoles privées) est rare et on la rencontre principalement en Australie, rarement au Canada et dans des pays de l'ex-Union Soviétique.

Le genre d'organisme qui dispense l'éducation grecque et sa forme la plus répandue dans chaque pays dépendent des conditions particulières dans ce dernier, des politiques d'éducation face aux groupes ethniques appliquées sur son territoire et naturellement de l'évolution historique de la présence des Grecs dans chaque pays, ainsi que de la politique éducative de la Grèce.

Des écoles grecques (bilingues) existent par exemple dans les grands centres urbains, où la présence grecque est massive : New York, Chicago, Montréal, Sydney, Melbourne, Adélaïde, Johannesburg, Berlin, etc., à condition que de telles écoles soient autorisées par les lois du pays d'accueil.

De façon générale, les organismes dispensant l'éducation grecque peuvent être classés dans trois grandes catégories :

- a) Services éducatifs du pays d'accueil
- b) Services éducatifs du pays d'origine
- c) Organismes communautaires.

Cependant, les organismes ayant véritablement en main l'éducation grecque et assurant sa survie dans la diaspora, sont les organismes communautaires et l'Eglise.

Les formes d'enseignement grec qui sont incluses dans le tableau précédent constituent en réalité des unités diverses des types d'éducation. La troisième forme d'éducation grecque (2.3), soit l'éducation primaire et secondaire, par exemple, est constituée par:

- a) Des classes intégrées dans le programme régulier du matin des écoles du pays d'accueil (ceci étant l' exception),
- b) Des classes intégrées dans le programme régulier du pays d'accueil, mais qui fonctionnent séparément du reste du programme scolaire dans l'après-midi (type fréquent)
- c) Des classes qui fonctionnent l'après-midi en dehors du système

d'éducation du pays d'accueil, la plupart du temps sous la responsabilité des organismes communautaires (type le plus fréquent).

- d) Des classes qui fonctionnent l'après-midi et sont soutenues tant par les autorités et les institutions de l'éducation du pays d'accueil que par les organismes communautaires.
- e) Des classes du samedi.

Nous devons souligner que la forme la plus fréquente d'éducation grecque de la diaspora sont les classes d'enseignement du grec, soit de l'après-midi, soit du samedi, et que les organismes dispensant cette forme d'éducation sont d'habitude les organismes communautaires.

Une forme fréquente d'éducation hellénophone est constituée également par les écoles régulières qui fonctionnent durant tous les jours de la semaine et couvrent entièrement l'éducation obligatoire des élèves, tandis que les classes d'enseignement de la langue grecque fonctionnent de façon complémentaire et d'habitude ne fournissent pas de titres d'éducation (diplômes).

On rencontre ces écoles régulières principalement aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. Des écoles analogues existent également ailleurs, comme par exemple, en Allemagne, Bruxelles, Londres, ou dans des pays d'Afrique comme le Soudan, l'Ethiopie, l'Afrique du Sud, mais portent des noms différents. Elles offrent plus ou moins un programme bilingue et leur programme analytique (curriculum) dépend des conditions institutionnelles et socio-économiques prévalant dans chaque cas et dans chaque pays. Les écoles grecques de Montréal, par exemple, sont trilingues avec comme langues d'enseignement le français dans une proportion de 60-65% du temps, le grec avec 20-25% et l'anglais avec 10-15%. Elles suivent le programme analytique (curriculum) du ministère de l'Éducation du Québec mais elles appartiennent aux communautés helléniques de Montréal et de Laval. Le même principe est valable pour l'école SAHETI de Johannesburg, où les langues d'enseignement sont l'anglais, l'afrikaans et le grec et en plus y est enseignée la langue des Zoulous (voir Constantinides et Krystallidou dans le présent volume).

En Allemagne les écoles appelées *écoles exclusivement grecques* constituent une catégorie d'écoles à part, comme d'ailleurs les écoles exclusivement grecques à Bruxelles et à Londres. Les *écoles exclusivement grecques* sont subventionnées et supervisées par l'Etat grec et appliquent les programmes

d'études de la Grèce. Le fait que ces écoles continuent à fonctionner, pour une troisième décennie depuis leur création, est principalement dû au fait que leurs diplômés sont acceptés suite à des examens spéciaux faciles dans les universités grecques (voir Damanakis/Kanavakis) dans le présent volume).

Les écoles européennes fonctionnent dans des pays et des villes de l'Union européenne où sont installés des services de cette entité et acceptent les enfants des employés de l'Union Européenne. Dans certaines de ces écoles (comme par exemple à Bruxelles, au Luxembourg, et même à Iraklion en Crète) fonctionnent également des classes de langue grecque.

Si on évalue globalement les formes d'enseignement du grec dans la diaspora en se fondant sur les critères suivants :

- 1) *le statut juridique*
- 2) *l'enseignement obligatoire*
- 3) *le programme d'enseignement (curriculum)*

nous constatons que:

- a) A part les écoles qui sont régies par les lois grecques, toutes les autres formes d'enseignement sont régies par les lois du pays d'accueil.
- b) exception faite des écoles régulières et en partie des écoles exclusivement grecques dont le programme d'études a un caractère obligatoire pour les élèves, dans toutes les autres formes d'enseignement le programme est complémentaire et non obligatoire.
- c) si on exclut les écoles régulières et en partie les écoles appliquant le curriculum grec où l'enseignement est bilingue, dans toutes les autres formes d'enseignement le programme est en grec et complémentaire.

Sur la base du critère buts-orientations des formes d'enseignement grec, celles-ci pourraient être classifiées comme suit:

- celles qui ont comme but de préparer les élèves à l'intégration au système éducatif, économique et socioculturel grec (par exemple les écoles exclusivement grecques),

- celles qui cultivent la langue grecque dans le cadre d'une politique

multiculturelle-multilingue du pays d'accueil.

Il est évident qu'il s'agit de deux logiques différentes, dont la première est liée avec «*le retour*» dans le pays d'origine, et la seconde avec l'intégration dans les sociétés d'accueil. En considérant comme acquis qu'il n'existe plus de mouvement migratoire à partir de la Grèce vers les pays étant traditionnellement des pays d'accueil pour les immigrants Grecs, l'avenir appartient plutôt à la deuxième logique.

En prenant comme base le critère de *l'intégration ou pas au système éducatif du pays d'accueil*, les formes d'éducation grecque peuvent être classifiées dans deux grandes catégories :

- celle incluse dans le curriculum, c'est-à-dire celle qui est intégrée au système éducatif du pays d'accueil,
- celle *hors du curriculum*.

Dans la seconde catégorie appartient la majorité des diverses formes d'éducation hellénophone.

Les organismes, les formes et le système de l'éducation hellénophone dépendent ou du moins sont influencées :

- a) par l'évolution historique de chaque diaspora
- b) par le statut des Grecs dans les différents pays d'accueil et par leur relation qui en découle tant avec le pays d'accueil qu'avec la Grèce.

En examinant la relation et le comportement de la Grèce face aux diverses diasporas grecques on constate des différences pour ce qui est des mesures législatives mises en avant par la Grèce, mais plus particulièrement pour ce qui est de l'application de ces dernières.

La loi 2790/2000 (*Programme en vue de l'intégration des Grecs vivant dans l'ex-Union soviétique retournant vivre en Grèce*) par exemple, a un caractère nettement privilégié et concerne seulement les Grecs de l'ex-Union Soviétique.

Les communautés des Grecs de l'ex-Union Soviétique constituent ce que nous appelons la «diaspora historique» et se différencient des autres communautés grecques à travers le monde qui sont le produit de l'immigration

depuis la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours et constituent ce que nous appelons la «diaspora immigrante» (voir Damanakis dans le présent volume).

Des différences, cependant, n'existent pas seulement entre la diaspora historique et l'immigrante, mais également à l'intérieur de chaque espèce de diaspora et plus particulièrement au sein de la diaspora immigrante.

Nous tenterons de mettre en évidence ces différences en prenant comme exemple les Grecs de l'Allemagne et du Canada.

Malgré le fait que l'immigration vers le Canada précède le mouvement migratoire dirigé vers l'Allemagne, celle-ci peut être comparée à celui-ci pour ce qui est des conditions qui prévalent en Grèce durant les décennies 1950 et 1960 et les raisons qui poussent les Grecs à immigrer.

Cependant, il existe une différence capitale en ce qui concerne le statut des Grecs dans ces deux pays. Le Canada accepte ceux-ci avec la perspective de leur installation permanente et par conséquent il leur procure rapidement la possibilité de devenir citoyens canadiens et d'obtenir les droits de ces derniers.

A l'inverse, l'Allemagne a fonctionné au début sur la base du «principe de rotation» (Rotationsprinzip). Dans sa forme la plus simplifiée ce principe signifie que tous les cinq ans les «ouvriers invités» (Gastarbeiter) retournent dans leurs pays d'origine et sont remplacés par des nouveaux ouvriers invités.

Il est rapidement apparu que ce principe ne fonctionnait pas dans les faits, ce qui a entraîné la modification de la politique de l'Allemagne face à l'immigration, de celle de la «rotation» en celle de la «double stratégie» (Dopperstrategie). C'est-à-dire, l'intégration (assimilation) de ceux qui désirent demeurer en Allemagne de façon permanente et le renforcement du mouvement de retour pour ceux qui désirent retourner à leur pays d'origine.

En pratique, ni la politique de rotation ni celle de la double stratégie n'ont fonctionné avec succès. Ceci a eu pour résultat dans les années 1980 de rechercher de nouvelles politiques, dont on ne va pas s'occuper plus à fond dans cet article, étant donné précisément qu'après l'accès de la Grèce à l'Union européenne en 1981, le statut des Grecs en Allemagne a changé.

Au statut des Grecs dans les deux pays (Canada et Allemagne) et à leurs politiques d'immigration il faut ajouter les orientations futures des Grecs et la politique de la Grèce comme centre métropolitain.

L'intention pour une migration provisoire et le désir pour le retour étaient initialement communes dans les deux groupes étudiés. Mais la distance géographique, en combinaison avec les politiques d'immigration respectives des deux pays, dans le cas des Grecs du Canada a fonctionné de façon négative vers un retour au pays d'origine, tandis que dans le cas de l'Allemagne, cela a fonctionné de façon positive en renforçant le retour au pays d'origine.

Les orientations futures (retour ou résidence permanente) en combinaison avec une série de facteurs, qui sont analysés dans les articles de Damanakis/Kanavakis et Constantinides dans le présent volume, ont conduit à des formes différentes d'éducation dans les deux pays.

Les écoles trilingues du Québec au Canada acceptent des élèves de religion orthodoxe et d'origine grecque, mais elles font partie intégrante du système éducatif du Québec et sont subventionnées par les commissions Scolaires de cette province.

A l'inverse, les écoles exclusivement grecques de l'Allemagne sont subventionnées par la Grèce, appliquent les programmes analytiques (curriculum) de la Grèce, fonctionnent en dehors du système éducatif allemand et sont coupées de leur environnement socioculturel.

En conclusion, on pourrait souligner que l'éducation hellénophone constitue un chaînon très important entre le centre métropolitain et la diaspora. Le Programme Paideia Omogenon (Education des Grecs de la Diaspora) qui fonctionne aussi comme lieu de rencontre et de collaboration des auteurs des articles du présent volume en constitue une preuve.

Les auteurs mentionnés plus haut, mais aussi d'autres scientifiques d'origine grecque ou autre, aussi bien que des enseignants de langue grecque constituent un des nombreux réseaux qui relient aujourd'hui la Grèce avec ses diasporas à travers le monde.

L'expérience et la connaissance des membres de ce réseau se reflètent dans une certaine mesure dans le présent volume, qui se met à la disposition des scientifiques de l'éducation, des décideurs au niveau de l'élaboration des politiques éducatives, des services diplomatiques en Grèce et dans les pays d'accueil et naturellement à la disposition de tous les enseignants de la langue grecque.